

**EXTRAIT:**

Nombre de membres en exercice : 25

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRESENTS ( 21 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET  
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

**EXCUSES ( 2 ) :**

Mme BOURAT  
Mme DE COURREGES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard PEROCHON

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**

**OBJET :** Attribution d'une subvention relative à l'organisation du "Forum Entreprendre" du 18 octobre 2018

*Les chambres consulaires de la Vienne organisent la 12ème édition du Forum "Entreprendre en Vienne" le 18 octobre 2018 au Parc des Expositions de Poitiers.*

*Ce salon dédié à la création, transmission et reprise d'entreprises, a pour objectif de réunir, en une seule journée et sur un seul lieu, l'ensemble des professionnels afin de favoriser la création et le maintien des activités et des emplois dans le département de la Vienne. Il sera rythmé par plusieurs actions : un cycle de 5 ateliers thématiques, une bourse d'opportunités, des rencontres avec les exposants, et le lien entre cédants et repreneurs. Grand Châtellerault aura un stand à cette occasion, afin de présenter son offre en matière d'accompagnement des porteurs de projets.*

*Plus de 400 visiteurs étaient présents lors de l'édition de 2017, et 333 rendez-vous ont été planifiés tout au long de la journée pour 148 porteurs de projets, soit une augmentation de 10% des visiteurs par rapport à 2016.*

*73% des personnes étaient des futurs créateurs et 21% des repreneurs.*

*Les visiteurs venaient à 42% de Grand Poitiers et à 21% de Grand Châtellerault.*

*Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit ainsi :*

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°30

page 2/3

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<b>Communication</b>		<b>Partenaires</b>	
Impression documents (5 000 dépliant, 125 affiches)	600 €	Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole	6 000 €
Affiches sucettes Grand Poitiers + Grand Châtellerault	0 €	Grand Poitiers	4 000 €
Mailing créateurs, repreneurs, cédants	0 €	Grand Châtellerault	2 000 €
Presse écrite et numérique	4 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>4 600 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>12 000 €</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Exposants</b>	
Location et montage stands	16 056, 72 €	55 stands	12 579 €
Fournitures administratives	115 €		
Buffet d'accueil – apéritifs visite inaugurale - boissons stands	0 €		
Animation	150 €		
<b>Sous Total</b>	<b>20 921, 72€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>12 579 €</b>
Frais de personnel	44 000 €		44 343 €
<b>Total dépenses</b>	<b>64 922 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>64 922 €</b>

**VU** l'arrêté préfectoral 2016-SPC-92 du 28/11/16 portant modification des statuts de Grand Châtellerault,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la convention de partenariat du 8 juin 2018 relative à l'organisation du "Forum Entreprendre", du 18 octobre 2018,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Grand Châtellerault de participer à un événement qui permet aux porteurs de projets de faire avancer efficacement leur projet de création, de reprise ou de transmission, grâce à la présence de l'ensemble des acteurs concernés,

**CONSIDERANT** le montant total de l'opération qui s'élève à 64 922 €,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne ainsi que le prévoit la convention jointe.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 65738 / 4300.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER